



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTAL

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°15-2019-064

PUBLIÉ LE 25 SEPTEMBRE 2019

# Sommaire

## 15\_Préfecture du Cantal

15-2019-09-24-001 - Arrêté n°2019-1200 du 24 septembre 2019 accordant délégations de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la préfecture et à Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet ainsi qu'à certains de leurs collaborateurs (6 pages)

Page 3

15-2019-09-24-002 - Arrêté n°2019-1201 du 24 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses par les agents ayant qualité de "valideurs" sur la plateforme informatique CHORUS Formulaire (2 pages)

Page 9

15-2019-09-24-003 - Arrêté n°2019-1202 du 24 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à - Madame Jaqueline DE PRATO, cheffe du Bureau des Interventions financières de l'Etat - à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe de Bureau - à Monsieur Cédric DEROCHEs, chef du Bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique - à Madame Isabelle DEROUET, adjointe au chef du Bureau (4 pages)

Page 11



PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté n° 2019-1200 du 24 septembre 2019  
accordant délégations de signature de l'ordonnateur secondaire  
à Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la préfecture  
et à Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet  
ainsi qu'à certains de leurs collaborateurs**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le code des marchés publics,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de Madame Isabelle SIMA, en qualité de préfet du Cantal,

VU le décret de Monsieur le Président de la République en date du 10 avril 2018 nommant Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la Préfecture du Cantal,

VU l'arrêté de Monsieur le Ministre de l'Intérieur du 10 octobre 2017 portant nomination de Monsieur Mathieu ARFEUILLERE dans les fonctions de Directeur des services du cabinet du préfet du Cantal à compter du 9 octobre 2017,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-0743 du 20 juin 2019 portant réorganisation des services de la préfecture et des sous-préfectures,

VU l'arrêté préfectoral n°2018-0608 du 2 mai 2018 accordant délégations de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la préfecture et à Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet ainsi qu'à certains de leurs collaborateurs

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal,

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la préfecture du Cantal, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes imputés sur les programmes du budget de l'État suivants :

- 104 intégration et accès à la nationalité,
- 112 impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire,
- 119 concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dont MILDECA
- 122 concours spécifiques et administration ,
- 129 coordination du travail gouvernemental,
- 148 fonction publique,
- 161 intervention des services opérationnels,
- 176 police nationale,
- 207 sécurité et circulation routières,
- 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, dont FIPDR
- 232 vie politique, culturelle et associative,
- 303 immigration et asile,
- 307 administration territoriale,
- 333 moyens mutualisés des administrations déconcentrées,
- 723 Opérations immobilières déconcentrées,
- 754 contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières,
- 832 CAS avances aux collectivités et établissements publics,
- 833 CAS avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes.

**ARTICLE 2:** Délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € TTC relevant du programme du budget de l'État 307 (centre de coût « cabinet »).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet, la délégation de signature conférée par le présent article sera exercée, dans la limite de 1 500 € TTC, par Monsieur Patrick SARRITZU, chef du service des sécurités, à l'exception des dépenses liées à la gestion de la résidence.

En cas d'absence ou d'empêchement simultanée de Monsieur Mathieu ARFEUILLERE et de Monsieur Patrick SARRITZU, la délégation de signature conférée par le présent article, sera exercée, dans la limite de 1 500 € TTC, par Madame Marjorie LAPORTE, cheffe du service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle , à l'exception des dépenses liées à la gestion de la résidence.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, de Monsieur Patrick SARRITZU et de Madame Marjorie LAPORTE, la délégation de signature conférée par le présent article, sera exercée, dans la limite de 1 500 € TTC, par Madame Maryse MAZIERES, cheffe du bureau de la sécurité civile à l'exception des dépenses liées à la gestion de la résidence.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature est également donnée, sans limite de montant, à Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet, pour l'engagement juridique relevant des programmes du budget de l'Etat suivants :

- 129 coordination du travail gouvernemental (MILDECA),
- 161 intervention des services opérationnels,
- 207 sécurité et circulation routières,
- 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (FIPDR)

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, délégation de signature est accordée, dans la limite de 1 500 € TTC à Monsieur Patrick SARRITZU, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes des crédits du programme 207 « sécurité et circulation routières ».

**ARTICLE 4:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général, délégation de signature est donnée à Madame Jocelyne VEROUIL, Directrice de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités territoriales, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes gérées par ses services d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € TTC relevant des programmes du budget de l'État suivants:

- 232 vie politique, culturelle et associative,
- 303 immigration et asile,
- 754 contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, la circulation et la sécurité routières,
- 832 CAS avances aux collectivités et établissements publics.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général, et de Madame Jocelyne VEROUIL, délégation de signature est donnée à Madame Florence FONTANA, cheffe du bureau des migrations et de l'intégration, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant du programme du budget de l'État 303 immigration et asile, dont le montant est inférieur ou égal à 1500 € TTC.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD et de Madame Jocelyne VEROUIL, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric FOLIO, chef du bureau des relations avec les collectivités territoriales et des élections, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes du budget de l'État suivants 232, 754, et 832 CAS avances aux collectivités et établissements publics dont le montant est inférieur ou égal à 1500 € TTC. »

**ARTICLE 5:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territorial, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes gérées par ses services relevant des programmes du budget de l'État suivants :

- 112 impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire,
- 119 concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ,
- 122 concours spécifiques et administration,
- 216 (dépenses d'intervention ou subventions FIPDR, hors engagement juridique),

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD et de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du bureau des interventions financières de l'Etat, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes du budget de l'État : 112, 119, 122 et 216 (dépenses d'intervention ou subventions FIPDR, hors engagement juridique).

En cas d'absence de Monsieur Charbel ABOUD et de Monsieur Jean-Pierre TOURNADRE, Directeur de la Coordination des Politiques publiques et de l'Appui territoriale et de Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du bureau des interventions financières de l'État, Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe de bureau reçoit délégation de signature, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes cités ci-dessus.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général, la présente délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes gérées par son service, relevant des programmes du budget de l'État suivants, dont le montant est inférieur ou égal à 1500 € TTC :

- 104 intégration et accès à la nationalité,
- 129 coordination du travail gouvernemental, hors MILDECA
- 161 intervention des services opérationnels,
- 176 police nationale,
- 207 sécurité et circulation routières (hors engagement)
- 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (dépenses de fonctionnement et action sociale),
- 232 vie politique, culturelle et associative,
- 303 immigration et asile,
- 307 administration territoriale, hors titre 2
- 333 moyens mutualisés des administrations déconcentrées,
- 723 Opérations immobilières déconcentrées.

La délégation de signature accordée à Monsieur Cédric DEROCHES en cas d'absence de Monsieur Charbel ABOUD ne concerne pas les centres de coût « Résidence Secrétaire général » et « Résidence Préfet » et « Résidence Directeur des Services du Cabinet ».

En cas d'absence de Monsieur Charbel ABOUD et de Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique, Madame Isabelle DEROUET, adjointe du chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique reçoit délégation de signature, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes du budgets de l'État cités ci-dessus dont le montant est inférieur ou égal à 500 € TTC.

En cas d'absence de Monsieur Charbel ABOUD et de Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique, Monsieur Serge ALEYRANGUE, adjoint du chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique reçoit délégation de signature, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes du budget de l'État 307 et 723 dont le montant est inférieur ou égal à 500 € TTC.

**ARTICLE 7:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général, délégation de signature est donnée à Madame Magali PAUT, cheffe du bureau des ressources humaines, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes du budget de l'État : 307 (titre 2 et « centre de coût formation »), 176 et 216 (dépenses d'action sociale et de formation) dont le montant est inférieur ou égal à 1500 € TTC.

En cas d'absence de Monsieur Charbel ABOUD et de Madame Magali PAUT, Monsieur Frédéric BONAL, adjoint de la cheffe du bureau des ressources humaines reçoit délégation de signature, pour l'engagement, la mise en paiement et la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes relevant des programmes du budget de l'État : 307 (titre 2 et « centre de coût formation »), 176 et 216 (dépenses d'action sociale et de formation) dont le montant est inférieur ou égal à 1500 € TTC.

**ARTICLE 8:** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général, la présente délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé TARIOL, chef du Service interministériel

départemental des systèmes d'information et de communication, pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes gérées par son service d'un montant inférieur ou égal à 1 500 € TTC relevant du programme du budget de l'État 307 « centre de coût SIDSIC ».

En cas d'absence de Monsieur Charbel ABOUD et de Monsieur Hervé TARIOL, délégation de signature est accordée à Monsieur Philippe GERARD, ingénieur SIC au service départemental des systèmes d'information et de communication pour l'engagement, la mise en paiement, la liquidation des dépenses et l'exécution des recettes gérées par son service relevant du programme du budget de l'État 307 « centre de coût SIDSIC » dont le montant est inférieur ou égal à 1500 € TTC.

**ARTICLE 9:** Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2018-0608 du 2 mai 2018 accordant délégation de signature de l'ordonnateur secondaire à Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la préfecture et à Monsieur Mathieu ARFEUILLERE, Directeur des services du cabinet ainsi qu'à certains de leurs collaborateurs sont abrogées.

**ARTICLE 10:** Le Secrétaire général de la préfecture et le Directeur des services du cabinet sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

*signé*

Isabelle SIMA







Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DU CANTAL

### **Arrêté n° 2019- 1201 du 24 septembre 2019 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des dépenses par les agents ayant qualité de « valideurs » sur la plateforme informatique CHORUS Formulaires**

#### **Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal ;

VU le décret du 10 avril 2018 portant nomination de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général de la Préfecture du Cantal,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

VU l'arrêté préfectoral n°2019-0743 du 20 juin 2019 portant organisation des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Cantal ;

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1er :**

L'organisation financière de la Préfecture du Cantal requiert d'habiliter les agents qui ont à intervenir sur la plateforme informatique Chorus Formulaires et de définir au préalable la fonction de « valideur » sur celle-ci.

Le « valideur » est la personne autorisée à valider les demandes d'engagement juridique, les services faits et les demandes de paiement comptable. Cette validation s'effectue au vu d'une pièce comptable signée par l'ordonnateur ou selon les particularités propres à la plateforme informatique Chorus Formulaires.

Sont désignés, en qualité de « valideurs » Chorus Formulaires les agents dont la liste suit :

- Monsieur Cédric DEROCHES, Chef du Bureau des Finances, de l'Immobilier et de la Logistique, pour un montant maximum de 1500€
- Madame Isabelle DEROUET, Adjointe du Chef du Bureau des Finances, de l'Immobilier et de la Logistique, pour un montant maximum de 500€
- Monsieur Serge ALLEYRANGUE, Adjoint du Chef du Bureau des Finances, de l'Immobilier et de la Logistique, pour un montant maximum de 500€

**ARTICLE 2:**

Le Secrétaire général de la préfecture du Cantal est chargé de l'exécution du présent arrêté.  
Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Cédric DEROCHES, Madame Isabelle DEROUET et Monsieur Serge ALLEYRANGUE et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

*signé*

Isabelle SIMA

PRÉFET DU CANTAL

**Arrêté n° 2019- 1202 du 24 septembre 2019  
portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire**

- à Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du Bureau des Interventions financières de l'État,
- à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe du Bureau des Interventions financières de l'État,
- à Monsieur Cédric DEROCHES, chef du Bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique
- à Madame Isabelle DEROUET, adjointe au Chef du Bureau des Interventions financières de l'État,

**coordinateurs départementaux dépense titulaires et suppléantes**

**Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 13 octobre 2016 portant nomination de Madame Isabelle SIMA, Préfet du Cantal ;

VU le décret du 10 avril 2018 portant nomination de Monsieur Charbel ABOUD, Secrétaire général du Cantal,

VU l'arrêté du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

VU l'arrêté préfectoral n°2018-1198 du 10 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Jacqueline DE PRATO, chef du Bureau des interventions financières de l'État, à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe de bureau des interventions financières de l'État, à Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau du pilotage budgétaire, à Madame Isabelle DEROUET, gestionnaire du budget 333 et à Madame Marie-Noëlle MARTIN, gestionnaire du budget globalisé, coordinatrices départementales dépense, titulaires et suppléantes ;

VU l'arrêté préfectoral n°2019- 0743 du 20 juin 2019 portant organisation des services de la Préfecture et des Sous-Préfectures ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

## ARRETE

**ARTICLE 1er** : Délégation de signature permanente est donnée à Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique, coordinateur départemental dépense à la préfecture du Cantal, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique, coordinateur départemental dépense à la préfecture du Cantal, délégation est donnée à Madame Isabelle DEROUET, gestionnaire budgétaire et comptable, adjointe du Chef de bureau des finances, de l'Immobilier et de la Logistique, coordinatrice départementale dépense suppléante, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Délégation de signature permanente est donnée à Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du Bureau des Interventions financières de l'État, coordinatrice départementale dépense à la préfecture du Cantal, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du Bureau des Interventions financières de l'État, délégation est donnée à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe du Bureau des Interventions financières de l'État, coordinatrice départementale dépense suppléante, pour signer les ordres à payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 5** : Les dispositions de l'arrêté n°2018-1198 du 10 septembre 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du Bureau des interventions financières de l'État, à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe de bureau des interventions financières de l'État, à Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau des finances, de l'immobilier et de la logistique, à Madame Isabelle DEROUET, gestionnaire du budget 333 et à Madame Marie-Noëlle MARTIN, gestionnaire du budget globalisée sont abrogées.

**ARTICLE 6 :** Le Secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône et à Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet du Rhône. Le présent arrêté sera notifié à Madame Jacqueline DE PRATO, cheffe du bureau des interventions financières, à Madame Nathalie MAYNARD, adjointe de la cheffe du bureau des interventions financières, à Monsieur Cédric DEROCHES, chef du bureau du pilotage budgétaire, à Madame Isabelle DEROUET, gestionnaire budgétaire et comptable, adjointe du Chef de bureau des finances, de l'Immobilier et de la Logistique, coordinatrice départementale dépense suppléante.

Le Préfet,

*signé*

Isabelle SIMA

**ANNEXE :**

**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE DU COORDINATEUR DÉPARTEMENTAL EST ATTRIBUÉE**

Programmes	Intitulé des Programmes	Ministère	Coordinateur titulaire	Coordinateur suppléant
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
119	Concours financiers aux collectivités territoriales et leurs groupements	Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'Intérieur	Jacqueline DE PRATO	Nathalie MAYNARD
129	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre	Cédric DEROCHES	Isabelle DEROUET Marie-Noëlle MARTIN
148	Fonction Publique	Ministère du Budget	Cédric DEROCHES	Isabelle DEROUET Marie-Noëlle MARTIN
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHES	Isabelle DEROUET Marie-Noëlle MARTIN
176	Police nationale	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHES	Séverine MAYADE
207	Sécurité et circulation routière	Ministère de	Cédric DEROCHES	Isabelle

		l'Intérieur		DEROUE Marie-Noëlle MARTIN
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (dépense d'intervention)	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHE	Isabelle DEROUE Marie-Noëlle MARTIN
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (subvention FIPDR)	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHE	Isabelle DEROUE Marie-Noëlle MARTIN
216	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur (action sociale)	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHE	Séverine MAYADE
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHE	Isabelle DEROUE Marie-Noëlle MARTIN
307	Administration territoriale	Ministère de l'Intérieur	Cédric DEROCHE	Isabelle DEROUE Marie-Noëlle MARTIN
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre	Cédric DEROCHE	Isabelle DEROUE Marie-Noëlle MARTIN
723	Opérations immobilières déconcentrées	Ministère du Budget	Cédric DEROCHE	Isabelle DEROUE Marie-Noëlle MARTIN